unicef | for every child

TERMES DE REFERENCE

Consultant(e) national(e) pour l'appui à l'évaluation finale de la phase 2 du projet d'Appui à la Modernisation de l'État Civil aux Comores (AMECC II)

MODALITÉ DE CONTRAT	Consultance individuelle
LIEU D'AFFECTATION	Moroni, Comores (sur site)
DUREE DU CONTRAT	3 mois

Objet de la mission

Le bureau de l'UNICEF aux Comores souhaite recruter un(e) consultant(e) national(e) chargé(e) d'appuyer la conduite de l'évaluation finale du projet d'Appui à la Modernisation de l'État Civil aux Comores (AMECC II). Le/la consultant(e) national(e) travaillera en étroite collaboration avec un consultant international recruté séparément par l'UNICEF et chargé du leadership technique de l'évaluation. Il/elle apportera principalement un appui à la coordination nationale, à la préparation et à la mise en œuvre des activités de collecte de données et aux missions de terrain. Sa connaissance du contexte comorien, des institutions nationales et locales et des parties prenantes concernées permettra notamment de faciliter l'identification et la mobilisation des acteurs à consulter, la prise de rendez-vous, l'accès aux informateurs et aux sites concernés ainsi que la bonne organisation des activités de collecte sur les trois îles. Il/elle contribuera également à l'adaptation des modalités de collecte au contexte national et apportera les éléments contextuels utiles à l'interprétation et à la triangulation des informations recueillies.

Le projet Appui à la Modernisation de l'État Civil aux Comores a été mis en œuvre entre 2024 et 2026 grâce à un financement d'un million d'euros de l'Ambassade de France. Il vise à consolider les acquis d'AMECC I en accompagnant la mise en œuvre des réformes juridiques et institutionnelles de l'état civil, en renforçant les capacités des acteurs nationaux, en soutenant l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de l'État Civil (ANEC), en renforçant l'engagement communautaire et en préparant la future digitalisation du système d'état civil ainsi que le recensement biométrique à vocation d'état civil.

Cette évaluation répond à un double objectif d'apprentissage et de redevabilité. Elle permettra d'apprécier de manière indépendante les résultats obtenus par le projet, les progrès réalisés vers les objectifs fixés, les défis rencontrés ainsi que les leçons apprises au cours de sa mise en œuvre. Elle permettra également à l'UNICEF de rendre compte des résultats obtenus au Gouvernement de l'Union des Comores, à l'Ambassade de France, aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires du projet.

Les conclusions et recommandations de l'évaluation serviront à orienter la poursuite de la réforme de l'état civil conformément au Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028. Elles contribueront à éclairer les futures décisions relatives à l'opérationnalisation des réformes engagées, au renforcement durable des capacités institutionnelles, à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique ainsi qu'à la préparation de la future phase de digitalisation et de refondation du système d'état civil comorien. L'évaluation constituera également un outil d'aide à la décision et de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers susceptibles d'accompagner les prochaines étapes de la réforme.

I. Contexte :

L'Union des Comores est un archipel de l'océan Indien comptant 758 316 habitants selon le RGPH 2017, dont 69 % vivent en milieu rural. Dans ce contexte, la disponibilité d'un système d'état civil performant est essentielle pour garantir le droit à l'identité, améliorer l'accès aux services sociaux de base et produire des données fiables pour la

planification nationale.

Malgré des progrès enregistrés ces dernières années, le système d'état civil comorien a longtemps été confronté à plusieurs contraintes structurelles, notamment un cadre juridique obsolète, une faible coordination institutionnelle, des capacités limitées des acteurs, des infrastructures insuffisantes et une production encore limitée de statistiques vitales. Afin de remédier à ces défis, le Gouvernement de l'Union des Comores s'est engagé dans le processus de modernisation de l'état civil à travers les orientations du Programme africain pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales (APAI-CRVS) ainsi que l'ODD 16.9 relatif à l'identité juridique pour tous.

La première phase du projet d'Appui à la modernisation de l'état civil aux Comores (AMECC I), mise en œuvre entre 2021 et 2023 avec l'appui de l'Ambassade de France et de l'UNICEF, a principalement permis d'établir les fondations stratégiques et normatives de la réforme. Elle a notamment financé l'évaluation nationale du système d'état civil réalisée en 2022, l'élaboration du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, de la Politique nationale de l'état civil, du Plan de communication et de plaidoyer ainsi que la révision du cadre juridique à travers l'adoption de la loi n°23-016/AU du 27 juillet 2023. Cette loi a introduit plusieurs innovations majeures, dont la création de l'Agence Nationale de l'État Civil (ANEC), du registre national de l'état civil et du registre national de la population, tout en posant les bases de l'informatisation progressive du système.

Capitalisant sur ces acquis, AMECC II (2024-2026) vise à accompagner la mise en œuvre des réformes engagées, renforcer les capacités institutionnelles de l'ANEC et des centres d'état civil, préparer la digitalisation du système, soutenir la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028 et préparer la future phase de refondation complète du système d'état civil comorien.

Contrairement à AMECC I, qui était principalement centré sur le diagnostic, les réformes normatives et la planification stratégique, AMECC II est davantage orienté vers l'opérationnalisation des réformes et la préparation des investissements structurants nécessaires à la transformation du système.

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, de la Politique nationale de l'état civil, de la loi n°23-016/AU du 27 juillet 2023, de la stratégie Comores Numérique 2028 et du Plan Comores Émergent 2030. L'évaluation devra également prendre en compte certains facteurs contextuels ayant pu influencer sa mise en œuvre, notamment le changement de leadership au niveau du ministère de tutelle intervenu au cours du projet. Enfin, en l'absence de nouvelles enquêtes nationales depuis la conception du projet, les données de référence utilisées demeureront celles issues des sources nationales disponibles, notamment la dernière enquête MICS, conformément au cadre de résultats du projet.

II. Utilisation prévue des résultats de l'évaluation

Les conclusions, enseignements et recommandations de l'évaluation serviront à apprécier la contribution d'AMECC II à la mise en œuvre de la réforme de l'état civil aux Comores et à orienter les futures interventions du Gouvernement, de l'UNICEF et de leurs partenaires. Elles alimenteront la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, la préparation de la future phase de digitalisation et de refondation du système d'état civil, ainsi que les efforts de plaidoyer et de mobilisation de ressources en faveur du secteur.

III. Portée de l'évaluation

L'évaluation couvrira l'ensemble du territoire de l'Union des Comores, notamment les îles de Ngazidja, Ndzuwani et Mwali où les activités du projet ont été mises en œuvre. Sur le plan temporel, elle portera sur la période de mise en œuvre d'AMECC II, de juillet 2024 à novembre 2026.

Sur le plan thématique et opérationnel, elle examinera l'ensemble des interventions et résultats des trois composantes du projet : (i) la consolidation du cadre juridique, institutionnel et communautaire de l'état civil, (ii) la préparation de la digitalisation du système d'état civil et du recensement biométrique à vocation d'état civil, ainsi que (iii) les mécanismes de gestion, de coordination, de communication et de suivi-évaluation du projet.

L'évaluation analysera les résultats atteints au regard des objectifs du projet, du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028 et des orientations de l'APAI-CRVS. Elle examinera également le niveau d'appropriation des réformes par les parties prenantes, les principaux facteurs contextuels ayant influencé la mise en œuvre du projet, ainsi que la prise en compte des recommandations issues de l'évaluation du système d'état civil réalisée en 2022 et des acquis d'AMECC I. Cette analyse ne se limitera pas à vérifier leur niveau de mise en œuvre, mais visera à apprécier leur contribution aux différents critères d'évaluation, notamment la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets potentiels et la durabilité.

IV. Objectif

L'évaluation poursuit un double objectif de redevabilité et d'apprentissage. D'une part, elle vise à fournir une appréciation indépendante, crédible et objective des résultats obtenus par le projet AMECC II et de sa contribution à la mise en œuvre de la réforme et à la modernisation du système d'état civil aux Comores. D'autre part, elle vise à tirer les enseignements et les leçons apprises afin d'éclairer les futures interventions de l'UNICEF et de ses partenaires en appui à la transformation du système d'état civil.

Plus spécifiquement, l'évaluation permettra de :

- apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, les effets potentiels et la durabilité des interventions mises en œuvre dans le cadre d'AMECC II ;

- mesurer la contribution du projet à l'opérationnalisation du nouveau cadre juridique et institutionnel de l'état civil, ainsi qu'à la préparation de la digitalisation du système ;

- examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation nationale du système d'état civil réalisée en 2022 ainsi que des acquis de la première phase du programme AMECC ;

- documenter les bonnes pratiques, innovations, facteurs facilitateurs, contraintes et leçons apprises susceptibles d'orienter les futures phases de modernisation de l'état civil ;

- analyser les effets des facteurs contextuels et institutionnels ayant influencé la mise en œuvre du projet, notamment l'évolution du leadership et de la gouvernance du secteur ;

- produire des éléments factuels permettant d'orienter les futurs investissements liés à la digitalisation et à la refondation du système d'état civil ;

- renforcer la redevabilité du projet vis-à-vis du Gouvernement de l'Union des Comores, de l'Ambassade de France, de l'UNICEF, des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires ;

- fournir des évidences susceptibles d'appuyer le plaidoyer et la mobilisation de ressources en faveur de la poursuite de la réforme de l'état civil aux Comores.

Dans le cadre de cette évaluation, le/la consultant(e) national(e) contribuera spécifiquement à la bonne mise en œuvre des activités au niveau national, notamment à travers la coordination avec les parties prenantes, la préparation et la réalisation de la collecte de données et l'apport d'éléments de compréhension du contexte national utiles à l'analyse.

Champ d'application

Sous le leadership technique du consultant international et en étroite collaboration avec l'UNICEF, le/la consultant(e) national(e) appuiera la préparation et la mise en œuvre de l'évaluation finale d'AMECC II au niveau national. Son rôle portera principalement sur la coordination avec les parties prenantes, la préparation et la réalisation des activités de collecte de données, l'appui aux missions de terrain et la mise à disposition d'éléments contextuels utiles à l'analyse.

À cet effet, il/elle devra :

i. prendre connaissance des principaux documents relatifs à AMECC II, à AMECC I et à la réforme du système d'état civil aux Comores ;

ii. contribuer à l'identification et à la cartographie des parties prenantes nationales et locales pertinentes pour l'évaluation ;

iii. contribuer, sur la base de sa connaissance du contexte national, à l'adaptation des modalités et outils de collecte élaborés sous la responsabilité technique du consultant international ;

iv. assurer, en coordination avec l'UNICEF et le consultant international, la prise de contact et l'organisation des rendez-vous avec les institutions, partenaires, informateurs clés et autres acteurs à consulter ;

v. faciliter l'accès aux parties prenantes, aux bénéficiaires et aux sites retenus pour la collecte de données ;

vi. appuyer l'organisation et la coordination des activités de collecte à Ngazidja, Ndzuwani et Mwali ;

vii. participer à la conduite des entretiens, groupes de discussion, visites de terrain et autres activités de collecte de données conformément à la méthodologie et aux outils validés ;

viii. assurer la documentation, l'organisation et la transmission au consultant international des informations recueillies dans le cadre de la collecte ;

ix. contribuer à l'identification des éventuelles informations manquantes et assurer, lorsque nécessaire, le suivi auprès des parties prenantes concernées ;

x. apporter au consultant international les éléments de contexte nécessaires à la compréhension et à l'interprétation des informations recueillies et contribuer aux échanges relatifs à leur triangulation ;

xi. appuyer l'organisation de la restitution des résultats préliminaires et la mobilisation des parties prenantes nationales ;

xii. contribuer, lorsque nécessaire, aux vérifications factuelles et à la collecte d'informations complémentaires lors de la finalisation de l'évaluation.

VI. Critères et Questions d'Evaluation

L'évaluation sera conduite conformément aux critères d'évaluation du CAD de l'OCDE et aux normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG). Elle examinera la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets potentiels du projet AMECC II.
Le critère d'impact ne fera pas l'objet d'une analyse spécifique, dans la mesure où la nature du projet et le calendrier de mise en œuvre ne permettent pas l'application d'une méthodologie rigoureuse d'attribution. Les effets potentiels du projet seront toutefois appréciés à travers sa contribution à la mise en œuvre des réformes du système national d'état civil et à la préparation de sa modernisation.
Les principes d'équité, d'égalité de genre, de droits humains et d'inclusion seront examinés de manière transversale à travers l'ensemble des critères d'évaluation.

Pertinence

L'évaluation analysera dans quelle mesure la conception et les interventions du projet AMECC II répondent aux besoins du système d'état civil comorien, aux priorités nationales de développement, aux attentes des bénéficiaires ainsi qu'aux orientations du Plan stratégique de modernisation de l'état civil de l'Union des Comores 2024-2028.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les objectifs et les interventions du projet répondaient-ils aux besoins prioritaires du système d'état civil aux Comores ?
2. Dans quelle mesure le projet était-il aligné sur les priorités et stratégies nationales, notamment le Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, la Politique nationale de l'état civil, la stratégie Comores Numérique 2028 et le Plan Comores Émergent 2030 ?
3. Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle tenu compte des spécificités du contexte comorien, notamment son caractère insulaire et les défis liés à la mise en œuvre des réformes sur l'ensemble du territoire national ?
4. Dans quelle mesure le projet était-il aligné sur les orientations et standards régionaux et internationaux en matière d'état civil et de statistiques vitales, notamment ceux promus par l'APAI-CRVS ?

Efficacité

L'évaluation analysera dans quelle mesure le projet AMECC II a atteint les résultats attendus en matière d'opérationnalisation du cadre juridique et institutionnel de l'état civil, de renforcement des capacités des acteurs, de sensibilisation des populations et de préparation de la digitalisation du système et du recensement biométrique.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les résultats et produits prévus du projet ont-ils été atteints et quels facteurs ont favorisé ou limité leur réalisation ?

2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement du système national d'état civil, notamment à l'opérationnalisation des réformes, à l'amélioration des mécanismes institutionnels et à l'alignement sur les standards régionaux et internationaux en matière d'état civil et de statistiques vitales ?

3. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de créer les conditions nécessaires à la digitalisation du système d'état civil, au recensement biométrique et à une meilleure protection des droits des populations, notamment des femmes et des enfants ?

Efficience

L'évaluation analysera dans quelle mesure les ressources financières, humaines, techniques et matérielles mobilisées dans le cadre du projet AMECC II ont été utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats attendus, ainsi que la capacité du projet à mobiliser des ressources additionnelles en faveur de la modernisation de l'état civil.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les ressources financières, humaines, matérielles et techniques ont-elles été utilisées de manière efficiente pour produire les résultats attendus ?

2. Dans quelle mesure les modalités de gestion, de coordination, de suivi et de mise en œuvre du projet ont-elles favorisé ou limité l'atteinte des résultats dans les délais et avec les ressources disponibles ?

3. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la mobilisation de ressources financières, techniques et institutionnelles nécessaires à la poursuite de la réforme, à la digitalisation et à la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028 ?

Cohérence et coordination

L'évaluation analysera dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance, de coordination et de partenariat mis en place dans le cadre d'AMECC II ont favorisé une mise en œuvre cohérente, complémentaire et alignée sur les priorités

de réforme de l'état civil.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance, de coordination et de gestion du projet (comité de pilotage, unité de gestion du projet et partenaires) ont-ils favorisé l'atteinte des résultats d'AMECC II ?

2. Dans quelle mesure le projet a-t-il développé des synergies et complémentarités avec les politiques nationales ainsi qu'avec les autres initiatives et partenaires intervenant dans les domaines de l'état civil, de la transformation numérique, de l'identification des personnes et de la production des statistiques vitales ?

Durabilité

L'évaluation examinera dans quelle mesure les acquis du projet sont susceptibles d'être maintenus, financés, institutionnalisés et renforcés après la fin du projet. Elle portera notamment sur la pérennisation des réformes juridiques engagées, des capacités institutionnelles développées, des mécanismes de gouvernance mis en place, du financement de la réforme ainsi que du fonctionnement futur de l'Agence Nationale de l'État Civil (ANEC).

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les acquis du projet, notamment les réformes juridiques, les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination mis en place, pourront-ils être maintenus et renforcés après la fin du financement du projet ?
2. Dans quelle mesure les dispositifs institutionnels et financiers mis en place, y compris l'ANEC et les mécanismes de mobilisation des ressources, sont-ils susceptibles d'assurer la poursuite de la modernisation de l'état civil conformément au Plan stratégique 2024-2028 ?
3. Dans quelle mesure la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du système d'état civil de 2022 et des acquis d'AMECC I a-t-elle contribué à renforcer la capacité du système national d'état civil à s'adapter, à corriger ses faiblesses et à assurer la viabilité à long terme des réformes engagées ?

Droits humains, genre et inclusion

L'évaluation examinera dans quelle mesure le projet AMECC II a intégré les principes des droits humains, de l'égalité de genre, de l'inclusion et de l'équité, notamment à travers ses interventions visant à améliorer l'accès à l'enregistrement des faits d'état civil pour l'ensemble de la population, en particulier les femmes, les enfants et les groupes vulnérables.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir l'accès équitable aux services d'état civil pour les femmes, les enfants, les jeunes et les groupes vulnérables ?
2. Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles contribué à renforcer la réalisation des droits de l'enfant, notamment le droit à l'identité juridique, ainsi que la sensibilisation des populations à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil ?
3. Dans quelle mesure les approches et mécanismes soutenus par le projet ont-ils renforcé la capacité du système d'état civil à mieux protéger les droits des populations, notamment des femmes et des enfants, conformément aux principes des droits humains et de l'inclusion ?

VII. Méthodologie

L'évaluation adoptera une approche participative reposant sur des méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données afin de garantir la crédibilité des constats et la triangulation des résultats. Elle s'appuiera notamment sur une revue documentaire, l'analyse des données de suivi du projet, des entretiens individuels avec les parties prenantes, des groupes de discussion et des visites de terrain.

La conception de la méthodologie, de la matrice d'évaluation, des méthodes et outils de collecte ainsi que de l'approche d'analyse relèvera du leadership technique du consultant international.

Le/la consultant(e) national(e) contribuera à la mise en œuvre de cette méthodologie au niveau national. Sur la base de sa connaissance du contexte comorien, des institutions et des parties prenantes, il/elle contribuera à la contextualisation des outils et modalités de collecte, à l'identification des acteurs à consulter, à la planification et à l'organisation des consultations et missions de terrain ainsi qu'à la conduite des activités de collecte.
Le/la consultant(e) national(e) contribuera également à assurer la qualité et la complétude des informations recueillies et apportera les clarifications et éléments contextuels nécessaires à leur interprétation et à leur triangulation par le consultant international.
Les activités seront réalisées conformément à la méthodologie, à la matrice d'évaluation, aux outils de collecte et au plan de travail validés dans le cadre du rapport de démarrage.

VIII. Considérations éthiques

Le/la consultant(e) national(e) devra adhérer aux normes et standards des Nations Unies et de l'UNICEF en matière d'éthique applicables à l'évaluation et à la collecte de données. Dans le cadre des activités de terrain, il/elle veillera notamment au respect des principes de consentement éclairé, de confidentialité, de protection des données et de respect de la dignité des participants, conformément au protocole et aux outils validés pour l'évaluation.
Lorsque requis, notamment en cas de collecte de données auprès d'enfants ou d'autres groupes vulnérables, les activités seront conduites conformément aux procédures de revue éthique applicables à l'évaluation.
Le consultant devra respecter :

- Les normes et Standards du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) ;
- La procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques applicables à la recherche, à l'évaluation, à la collecte et à l'analyse des données (2021).

L'évaluation devra intégrer la perspective fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes et se fonder sur les principes de gestion axée sur les résultats. Elle sera conduite conformément au code de conduite, guide d'éthique ainsi qu'aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes relatifs aux évaluations. Un accent particulier sera mis sur la conformité des livrables aux standards de qualité GEROS. Faute d'une prise en compte adéquate des exigences du GEROS ainsi que des directives de l'UNEG relatives aux droits humains et à l'égalité de genre, les livrables pourront être retournés au consultant pour révision.
L'utilisation éventuelle d'outils d'intelligence artificielle devra respecter les principes d'une utilisation responsable, éthique et transparente. Le consultant demeurera pleinement responsable de la qualité des analyses, de la confidentialité des données et de l'ensemble des résultats produits.

IX. Livrables attendus et calendrier indicatif

La mission sera réalisée sur une période d'environ trois mois, pour un total de 30 jours de travail, et s'articulera autour de trois phases successives. La première phase sera consacrée à l'appui à la phase de démarrage de l'évaluation, ainsi qu'à la préparation et à la coordination de la collecte de données, notamment à travers la contextualisation des outils et modalités de collecte, l'identification et la mobilisation des parties prenantes et la planification des activités de terrain. La deuxième phase portera sur la collecte des données quantitatives et qualitatives et l'appui à leur analyse, à travers les entretiens avec les informateurs clés, les groupes de discussion et les visites de terrain, ainsi que l'apport d'éléments contextuels utiles à l'interprétation et à la triangulation progressive des informations recueillies. Enfin, la troisième phase sera consacrée à l'appui à la triangulation des résultats, à la restitution des résultats préliminaires et aux vérifications factuelles et informations complémentaires nécessaires à la finalisation de l'évaluation.

Tâches principales	**Livrables/Produits attendus**	**Calendrier/Échéances**
Phase 1 : Appui à la phase de démarrage, préparation et coordination de la collecte	**Livrable 1 : Note d'appui à la phase de démarrage et de préparation de la collecte,**	20 décembre 2026

- Prise de connaissance des principaux documents du projet et du contexte institutionnel de la réforme de l'état civil ; - Participation aux réunions de cadrage avec le consultant international, l'UNICEF et, lorsque pertinent, les principales parties prenantes ; - Contribution à l'identification et à la cartographie des parties prenantes nationales et locales à consulter ; - Apport d'éléments contextuels utiles à la finalisation de la méthodologie, de la matrice d'évaluation et du plan de travail, sous le leadership technique du consultant international ; - Contribution à l'adaptation et à la contextualisation des outils et modalités de collecte au contexte comorien ; - Prise de contact et organisation des rendez-vous avec les institutions, partenaires, informateurs clés et autres acteurs à consulter ; - Appui à la planification des entretiens, consultations, groupes de discussion et visites de terrain ; - Appui à la préparation et à la coordination des activités de collecte à Ngazidja, Ndzuwani et Mwali ; - Contribution, lorsque requise, à la préparation des éléments nécessaires à la présentation de l'approche méthodologique au Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE).	comprenant la cartographie des parties prenantes à consulter, le calendrier prévisionnel des entretiens, consultations et visites de terrain, les dispositions prévues pour la collecte sur les trois îles, ainsi qu'une synthèse des contributions apportées à la contextualisation des outils et modalités de collecte et des éléments contextuels fournis dans le cadre de la finalisation de la méthodologie.	

Phase 2 : Collecte des données et appui à l'analyse - Coordination et facilitation des activités de collecte de données ; - Organisation et suivi des rendez-vous avec les parties prenantes nationales et locales et facilitation de l'accès aux institutions, informateurs clés, bénéficiaires et sites retenus ; - Participation aux entretiens avec les informateurs clés, groupes de discussion et visites de terrain ; - Contribution à la collecte et à la documentation des données quantitatives et qualitatives conformément à la méthodologie et aux outils validés ; - Identification et suivi des informations manquantes ou complémentaires auprès des parties prenantes ; - Échanges réguliers avec le consultant international sur les constats émergents de la collecte et apport d'éléments contextuels utiles à leur compréhension et à leur interprétation ; - Contribution à l'identification des convergences, divergences et points nécessitant des vérifications complémentaires, ainsi qu'à la triangulation progressive des informations recueillies, sous le leadership technique du consultant international ; - Transmission au consultant international des données, notes, clarifications et informations complémentaires nécessaires à l'analyse.	**Livrable 2 : Dossier consolidé de collecte de données et d'appui à l'analyse,** comprenant la documentation des entretiens, consultations, groupes de discussion et visites réalisés, les données et notes de terrain recueillies conformément aux outils validés, le suivi des informations complémentaires, ainsi qu'une synthèse structurée des principaux éléments contextuels, constats émergents, convergences, divergences et points nécessitant une vérification complémentaire dans le cadre de l'analyse conduite par le consultant international.	25 janvier 2027

Phase 3 : Appui à la triangulation, à la restitution et à la finalisation - Apport de clarifications et d'éléments contextuels utiles à l'interprétation et à la triangulation des informations ; - Vérifications factuelles auprès des parties prenantes, lorsque nécessaire ; - Collecte et transmission d'informations complémentaires ; - Appui à l'organisation de la restitution des résultats préliminaires ; - Facilitation de la participation des parties prenantes nationales ; - Documentation des observations et clarifications factuelles issues de la restitution ; - Appui aux dernières vérifications factuelles nécessaires à la finalisation de l'évaluation.	**Livrable 3 : Note consolidée d'appui à la triangulation, à la restitution et à la finalisation**, comprenant les clarifications et éléments contextuels apportés à l'analyse, les informations complémentaires recueillies auprès des parties prenantes, une synthèse des observations factuelles issues de la restitution et les résultats des dernières vérifications effectuées pour appuyer la finalisation de l'évaluation.	24 février 2027

Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué sur la base de la soumission et de l'acceptation des livrables. L'UNICEF se réserve le droit de suspendre tout paiement dans le cas où les livrables soumis ne répondraient pas aux standards de qualité requis ou en cas de retard dans leur soumission imputable au/à la consultant(e).

Notes importantes :

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultance ou d'une prestation individuelle ne sont pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de l'UNICEF. À ce titre, elles ne bénéficient pas des avantages prévus pour le personnel (notamment les congés et la couverture d'assurance médicale). Les conditions de service applicables sont régies par les dispositions de leur contrat ainsi que par les Conditions Générales applicables aux contrats de consultants et prestataires individuels. Les consultants et prestataires individuels sont responsables de la détermination et du paiement de leurs obligations fiscales et taxes éventuelles, conformément aux lois locales ou autres législations applicables.

Le/la candidat(e) retenu(e) est seul(e) responsable de s'assurer que l'assurance maladie (et le visa, le cas échéant) nécessaires à l'exécution des prestations restent valides pendant toute la durée du contrat. Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent également fournir une preuve de vaccination complète contre le SARS-CoV-2 (COVID-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), condition préalable

à la prise de fonction. Cette exigence ne s'applique pas aux consultants travaillant entièrement à distance, qui ne sont pas appelés à travailler ou à se rendre dans les locaux de l'UNICEF, sur les sites de mise en œuvre des programmes, ni à interagir directement avec les communautés ou à effectuer des déplacements dans le cadre de leur mission.
L'UNICEF met en place des aménagements raisonnables pour les consultants en situation de handicap. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance pour les déplacements en mission ou un accompagnement personnalisé. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à signaler toute situation de handicap lors de leur candidature afin de permettre la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires pendant le processus de sélection et durant l'exécution de la mission.

QUALIFICATIONS / CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES (TECHNIQUES/FONCTIONNELLES) / COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR LA MISSION

FORMATION ACADEMIQUE :

- BA Disciplines : Sciences sociales ; Suivi et évaluation ; Statistiques ; Administration publique ; Droit ; Développement ; Sciences politiques ; ou tout autre domaine pertinent pour la mission.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente dans l'évaluation, le suivi-évaluation, la recherche, les enquêtes, la collecte et l'analyse de données ou la mise en oeuvre de programmes de développement ;
- Expérience démontrée dans la conduite ou l'appui à la collecte de données qualitatives et/ou quantitatives ;
- Expérience dans la conduite ou la facilitation d'entretiens avec des informateurs clés, de groupes de discussion, de consultations ou de missions de terrain ;

COMPETENCES

- Bonne connaissance du contexte institutionnel, administratif et socioculturel des Comores ;
- Bonne capacité à travailler avec les administrations publiques, collectivités, partenaires de développement, organisations communautaires et autres parties prenantes ;
- Une connaissance du système d'état civil aux Comores et/ou des questions relatives à l'identité juridique, à la gouvernance, à la digitalisation des services publics ou à la protection de l'enfant constituera un atout ;
- Une expérience antérieure dans une évaluation ou une étude pour le système des Nations Unies, l'UNICEF ou un autre partenaire de développement constituera un atout ;
- Bonnes capacités d'organisation, de coordination, d'écoute, de communication et de travail en équipe ;
- Capacité à travailler en étroite collaboration avec un consultant international dans le respect de la répartition des responsabilités prévue par les présents TDR ;
- Bonne connaissance des réalités des trois îles constituera un atout.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

- Excellente maîtrise du français, à l'oral et à l'écrit ;
- Maîtrise du shikomori fortement souhaitée ;

PROPOSITION TECHNIQUE

- Courte note d'approche présentant la compréhension du rôle, l'organisation proposée pour la coordination et la collecte des données sur les trois îles ainsi qu'un calendrier indicatif.